Pour toute nouvelle adhésion

- Bulletin d'adhésion dûment complété et signé
- Photo d'identité
- Règlement **de 20€ par chèque** (10 € pour adhésion +10€ pour les chèques vacances)
- Photocopie du Livret de famille (si vous avez des enfants)
- Photocopie du Contrat de Pacs
- Photocopie du Contrat de travail en cours pour les personnes contractuelles

Pour les familles recomposées, mariées ou pacsées, dernier avis d'imposition ou de non imposition confirmant la charge des enfants au foyer **(les revenus doivent être masqués).**

Tout changement, de situation familiale ou professionnelle en cours d'année, doit être notifié au secrétariat du COS.

Les adhésions s'effectueront jusqu'au 28 Février 2024
Aucune demande ne sera prise en compte en dehors de ces dates

Afin de connaitre les prestations auxquelles vous pouvez prétendre nous vous invitons à vous connecter sur le site du COS du Comminges (www.cos-stgo.fr)